

La crise de l'unité européenne, comment réagir ?

L'Union européenne, un organisme unique composé de 27 États souverains, a surmonté jusqu'à présent de nombreux affaiblissements politiques et beaucoup de crises. Sans que l'on puisse s'y attendre, après des années de prospérité et de stabilité au niveau institutionnel et politique, à partir du début de la seconde décennie du 21^e siècle l'Union a été contrainte de prendre des mesures communes, impopulaires, mais sans doute nécessaires, pour s'attaquer à une crise pluridimensionnelle.

La crise que l'Union européenne affronte aujourd'hui ne concerne pas que les questions financières ou l'avenir de l'Euro, mais elle touche également les questions sociales, la confiance des citoyens envers les dirigeants européens, les institutions et la législation de l'Union. Toutefois, à l'heure actuelle l'Union européenne doit faire face à la dimension économique et financière de la crise, qui est la plus difficile et qui affecte le plus ses citoyens. Elle doit affronter la crise du « marché libre » sous forme de l'effondrement financier mondial ainsi que la crise de l'Union économique et monétaire provoquée par la situation de certains pays de la zone euro.

L'économie et la monnaie ne suffisent pas pour animer la construction européenne ; celle-ci doit s'appuyer sur une propulsion politique.

L'Union européenne est basée toujours sur l'élaboration et le développement volontaires d'un mécanisme décisionnel commun et sur l'unification des États et des peuples par référence aux valeurs et règles communes, à la loyauté des États et de leurs citoyens à l'égard de l'Union européenne et ses institutions.

L'Union européenne affronte toujours des problèmes qu'elle souhaite, qu'elle devrait ou qu'elle doit résoudre conformément à la volonté de ceux qui participent à l'intégration. Le débat portant sur les modes de fonctionnement et la forme de l'Union, ainsi que les résultats de ce débat reflètent une structure complexe

des intérêts, des préférences et des préjugés des acteurs de l'intégration européenne ainsi que les possibilités de leur mise en œuvre efficace.

La complexité de l'Union européenne résulte d'un grand nombre de ses obligations, des processus législatifs et des procédures d'application. Néanmoins, la réforme interne permanente, l'augmentation du nombre de pays membres et le renforcement des pressions politiques et économiques extérieures ont fait approfondir les problèmes liés à l'intégration européenne, en exacerbant le risque de disparités internes encore plus importantes au sein de l'Union.

Aussi, les questions concernant l'avenir et les forces motrices de l'intégration européenne sont-elles toujours valables. Une étude de la dynamique des changements intervenant au sein de l'Union européenne permet de distinguer plusieurs facteurs qui devraient encourager la continuation de l'intégration européenne.

Parmi ces facteurs il y a notamment :

- la nécessité de faire survivre le projet européen pour atteindre des objectifs universels : la sécurité, la prospérité, le progrès de la civilisation, la protection des droits universels ;
- la recherche d'une formule démocratique et constitutionnelle, c'est à dire d'un statut politique propre de l'Union ;
- la suppression de l'hégémonie (la domination) d'un pays sur un autre ;
- la nécessité de constamment justifier (légitimer) ses raisons d'être, en particulier au niveau de la perception de l'intégration européenne par les États membres et leurs citoyens ;
- le perfectionnement des pratiques d'intégration découlant de l'organisation et de la gestion des institutions et des procédures, visant à élargir les compétences de l'Union.

Les facteurs identifiés de la dynamique de l'intégration européenne permettent de tenter une prévision du développement futur de l'Union européenne. Ainsi, plusieurs options analytiques sont à proposer.

- La première prévoit l'affaiblissement de l'Union en faveur des États membres. Ceci signifierait la prédominance de la méthode intergouvernementale et la réduction des compétences des institutions actuelles de l'Union, résultant d'un « point critique » causé par le renforcement excessif de l'élément supra-étatique et supranational, qui pourrait conduire à la déconstruction, la décomposition, voir l'effondrement du système de l'Union européenne.
- La deuxième option analytique consiste à maintenir le *status quo* et à poursuivre l'agrandissement évolutif de l'acquis de l'intégration sur la base de la supranationalité et l'inter-gouvernementalisme.

- La troisième option est fondée sur la conviction que les États membres et l'Union décideraient de faire un « bond » intégrateur constitutionnel lequel, en pratique, pourrait prendre forme d'une fédération d'États.

Les options décrites ci-dessus permettent de distinguer les scénarios suivants :

- Le premier scénario, dit « scénario négatif de ralentissement », repose sur la présomption que le transfert des compétences décisionnelles aux institutions de l'Union par les États membres, ayant atteint un point donné, subirait un ralentissement, et ensuite pourrait connaître (mais pas nécessairement) une stagnation. Il n'est pas possible d'exclure que des groupes de pays décident de créer « des cercles thématiques » qui réaliseraient des tâches d'intégration précises.
- Le second scénario dit « impératif » prévoit de continuer le développement parallèle du modèle d'intégration européenne fondé sur l'inter-gouvernementalisme et sur la méthode communautaire, tout en s'abstenant toujours de définir la finalité politique de l'intégration européenne.
- Quant au troisième scénario dit « évolutif », la conviction relative à la nécessité d'intensifier les actions en matière d'intégration y constitue un élément consolidant les activités des acteurs de l'intégration européenne. Ce scénario présuppose qu'en poursuivant les rectifications et les réformes du système, l'Union européenne doit garder plusieurs dimensions et plusieurs niveaux, en englobant non seulement les éléments supranationaux, mais aussi nationaux, par l'inclusion des parlements nationaux comprise comme une nationalisation partielle de l'intégration européenne.

En attendant, l'Union européenne doit passer par l'étape la plus difficile de toute son histoire, celle du rééquilibrage. La restauration de l'équilibre du système sera compliquée et prendra plus de temps. Au final, elle devrait aboutir à l'établissement d'une nouvelle qualité de l'intégration européenne, dont la forme serait adaptée aux défis du monde contemporain. Il faut partir du principe que l'Union européenne, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent, trouvera les forces pour surmonter les crises et entamer un nouveau débat sur sa forme, son régime et son avenir.

A cet égard, il y a lieu d'approfondir la réflexion sur le rôle et l'importance des parlements nationaux et du Parlement européen lorsqu'il s'agit de créer la nouvelle qualité de l'Union européenne du 21^e siècle, mais aussi de lutter contre la crise actuelle de l'unité européenne.

Historiquement, le développement de l'intégration européenne et l'élargissement des compétences des institutions européennes ont fait perdre aux parlements nationaux leur influence sur la législation européenne en faveur des autres institutions de l'Union. Le traité de Lisbonne a introduit de nombreuses innovations conduisant au renforcement du rôle des parlements nationaux et du Parlement européen dans les processus décisionnels de l'Union européenne. A présent, grâce aux réformes introduites par le traité, les parlements nationaux contribuent au fonctionnement efficace de l'Union européenne. Le rôle réel des parlements et du Parlement européen dépend de leur disposition à s'acquitter de nouvelles responsabilités et de leur aptitude à utiliser les nouveaux droits. Ils doivent aussi procéder aux adaptations nécessaires au niveau législatif, procédural et logistique. Cependant, il est essentiel que les parlements de l'Union européenne aient une vision de leur rôle dans l'architecture de l'Union et des défis à relever, aussi bien à court terme qu'à l'horizon de 15 à 20 prochaines années.

En réfléchissant sur le rôle des parlements nationaux et du Parlement européen, il serait opportun d'avoir une discussion et de trouver des réponses quant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour prévenir une aggravation de la crise de l'unité ? /Quelles sont les propositions concrètes de la part des parlements pour contenir la crise de l'intégration européenne ?
- La présente situation de l'Europe/l'Union européenne appelle-t-elle aux nouvelles formes/nouveaux instruments ou mécanismes de l'implication des parlements dans la construction d'une nouvelle unité européenne ?
- Comment les parlements s'engagent-ils dans le débat et le travail sur les méthodes et les moyens permettant à l'Union européenne de sortir de la crise ?
- Comment les parlements et les parlementaires, en tant que représentants de la société, gèrent la crise de confiance croissante des citoyens envers l'intégration et l'UE ?